UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2023-09-27-09

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 27 septembre 2023 -

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 20
Nombre de membres ayant donné procuration : 11
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 17 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 17 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le mercredi 27 septembre 2023 à 14h00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

9 – Vie étudiante : jeu-concours Carnot ISIFoR 2023

APPROUVE le règlement du jeu concours qui aura lieu du 18 octobre 2023 au 10 novembre 2023 et l'attribution d'un gain consistant en un coffret-cadeau pour un week-end pour deux, d'une valeur de 290€.
(selon document joint)

VOTE : POUR : 25 ABSTENTIONS : 02 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 04

Pau, le 28 septembre 2023
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 10/10/2023

Règlement du concours
ISIFoR Carnot

Article 1 : Etablissement organisateur

L'UPPA via son institut *Carnot ISIFoR « l'Organisateur »* organise un jeu-concours, ci-après le « Jeu », durant l'événement des **Rendez-vous Carnot 2023** (RDV Carnot) les 18 et 19 octobre 2023. Les visiteurs du stand Carnot ISIFoR et les internautes seront invités à jouer en répondant à un quizz accessible en ligne sur le site web du Carnot ISIFoR. L'objectif du Jeu est d'augmenter l'attractivité du stand, de créer du trafic sur le site internet afin d'accroitre la notoriété du Carnot ISIFoR.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert aux visiteurs du salon *Rendez-vous Carnot 2023* qui se déroule du 18 au 19 octobre 2022 au Centre des Congrès de Lyon. Il est également ouvert aux visiteurs de notre site internet (www.carnot-isifor.eu).

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu l'ensemble des membres du Carnot ISIFoR et leurs familles (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les visiteurs souhaitant participer au Jeu, ci-après les « Participants » devront s'inscrire selon les dispositions présentées dans l'Article 3.
Les Participants n'ayant pas justifié de leurs emails ou qui les auront fournis de façon inexacte ou mensongère seront exclus du Jeu, tout comme les Participants refusant la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des données à caractère personnel les concernant, énumérées dans l'article 8 ci-dessous.

2.4 La participation au Jeu implique pour le Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de sa participation et de l'attribution éventuelle du gain.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu (du 18 au 20 octobre 2023 (inclus)), le Participant devra s'inscrire :

- via une page web hébergée sur le site du Carnot ISIFoR : www.carnot-isifor.eu,
- répondre au questionnaire
- renseigner les champs suivants : nom, prénom, email.

Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par Participant.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte (cf. alinéa 2.3).

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles pour la bonne application du présent règlement.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions, quelle qu'en soit la raison.

Article 4 : Sélection du Participant gagnant

Le tirage au sort aura lieu entre le 25 et le 27 octobre 2023 – le Participant gagnant sera informé durant la semaine 44.

Le Participant gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain par l'Organisateur. Le Participant gagnant identifié sera contacté par email par l'Organisateur. Si le Participant gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de l'email lui indiquant son gain, l'Organisateur considèrera que le Participant gagnant a renoncé à son gain et le gain restera la propriété de l'Organisateur.

Article 5 : Gain

La nature et la valeur du gain sont les suivantes :

- un coffret-cadeau pour un week-end pour deux d'une valeur de 290 €.

Le gain n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange du gain sont strictement interdits.

Article 6 : Règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du Jeu sur le site www.carnot-isifor.eu.

Article 7 : Durée du concours

Le Jeu débutera le **18 octobre 2023** pour se terminer le **10 novembre 2023** selon l'échéancier suivant.

- Inscription des Participants : du 18 octobre 2023 jusqu'au 20 octobre 2023 (inclus)

- Tirage au sort (entre les Participants ayant toutes les bonnes réponses) : du 25 au 27 octobre 2023.
- Attribution du gain au Participant gagnant : du 30 octobre 2023 au 3 novembre 2023.
- Réclamation : du 6 novembre 2023 au 10 novembre 2023.

Article 8 : Données personnelles

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016. Il a pour finalité la participation au jeu concours ISIFoR Carnot // Coffret cadeau.

Le responsable de traitement est le Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour les candidatures qu'il reçoit.

Les données à caractère personnel pour l'inscription au concours sont nom, prénom, email.

Les informations recueillies dans le cadre de ce dossier font l'objet d'un traitement papier ou informatique destiné à permettre la participation des candidats au jeu concours ici présenté.
Une réponse aux informations sollicitées est obligatoire afin de prendre en compte la participation du candidat au jeu concours. A défaut, la participation ne pourra pas être prise en compte.

La durée de conservation des données est définie comme suit : jusqu'au 31/12/2023
Le destinataire de ces données est l'institut Carnot ISIFoR.

Conformément aux dispositions prévues par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque candidat bénéficie :
- d'un droit d'accès aux données le concernant et faisant l'objet du traitement ;
- d'un droit de rectification des informations qui le concernent ;
- d'un droit à l'effacement de ses données ;
- d'un droit à la limitation du traitement des données le concernant ;
- d'un droit à la portabilité des données collectées ;

Pour exercer un de ces droits, il convient de s'adresser à l'Université de Pau et des Pays de L'Adour (UPPA) : carnot.isifor@univ-pau.fr en mettant en copie l'adresse dpo@univ-pau.fr

Si un candidat estime que le traitement des données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne en vigueur relative à la protection des données, il peut introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle mentionnée ci-contre : CNIL - Services des plaintes, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

De par sa participation au jeu concours, chaque candidat autorise l'Université à collecter et utiliser les données à caractère personnel le concernant conformément

aux présentes dispositions. Il est possible, à tout moment pour chaque candidat, de retirer son consentement au traitement des données le concernant en s'adressant à l'adresse mail précitée. Cela aura pour conséquence d'annuler sa participation au jeu concours.